

# Bordereau de signature

## DEC2017\_0231



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	18/12/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	18/12/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-12-18)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

## DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS

### SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF : CN / RE

DEC2017\_ 0231

### DECISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/076 RELATIF A L'ORGANISATION D'INTERVENTIONS MUSICALES AUPRES DES JEUNES ENFANTS DU MULTI-ACCUEIL.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, respectivement les articles 42-3°, 28 et 30-3° a), et le Décret du 12 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération N°DEL2017\_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** la volonté de la Commune de Noisiel de proposer aux jeunes enfants du Multi-Accueil des interventions musicales,

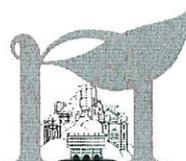
**CONSIDERANT** la proposition afférente de la société Sylvana SPECQ « La Fée En-Chant-Thé », concernant la représentation de spectacles musicaux,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Services » et de la catégorie 14.03.03 « Spectacles destinés à la petite enfance » dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la société Sylvana SPECQ « La Fée En-Chant-Thé », sise 47 rue de Merlan à NOISY-LE-SEC (93130), représentée par Madame Sylvana SPECQ agissant en sa qualité de Gérante, le marché public de services n°2017/076 relatif à l'organisation de onze séances musicales, destinées aux jeunes enfants du Multi-Accueil, réparties sur l'année 2018 (les dates et horaires sont définis d'un commun accord avec la structure), pour le montant global de 1 400 € nets (non assujetti à la TVA). Le règlement s'effectuera, après service fait, sur présentation de deux factures de 700 € nets chacune, en juin et en novembre 2018.

1/2



0231

Suite de la décision N°2017\_  
portant sur la conclusion du marché public n°2017/076

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

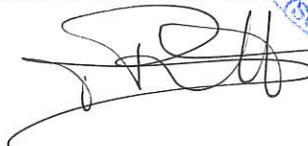
**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 18 DEC. 2017

Pour le Maire  
et par délégation  
Le Maire-Adjoint en charge des Finances,  
des Marchés Publics et de la Vie des quartiers

Patrick RATOUCHNIAK



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	18 DEC. 2017
Affiché le	18 DEC. 2017
Notifié le	
Publié le	18 DEC. 2017

